Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 26 (1918)

Heft: 7

Rubrik: Croix-Rouge suisse : séance des membres de la direction

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

N° 7. — XXVIe année. 1er juillet 1918.

LA CROIX-ROUGE SUISSE

Revue mensuelle des Samaritains suisses,
Soins des malades et hygiène populaire.

Sommaire

	Page
Croix-Rouge suisse. Séance des membres de la Direction	73
Ouvrons nos fenêtres	74
Don national suisse pour nos soldats et leurs familles	77
« Pour nos vieillards »	79
Alliance suisse des gardes-malades, section de Neuchâtel. Loterie p^r le fonds de secours	80
Nouvelles de l'activité des sociétés : Cours de moniteurs samaritains à Genève ; Genève, section de la Croix-Rouge ; Moutier, samaritains ; Communications du Comité central neuchâtelois ; Colombier, examen du cours de soins aux malades ; XIe assemblée des délégués romands à Colombier ; Samaritains de La Tour-de-Peilz	80

Croix-Rouge suisse. Séance des membres de la Direction

Le médecin en chef de la Croix-Rouge a convoqué la Direction à une réunion qui a eu lieu à Berne le 12 juin. Il tenait à informer le Comité central de ce qui a été fait depuis l'assemblée des délégués à Olten en octobre 1917.

Les **recettes de la collecte** ont procuré à la Croix-Rouge suisse depuis le début de la guerre, environ 1,900,000 fr. ; de cette somme, 600,000 fr. environ proviennent de la seconde collecte instituée dès le mois de juin de l'an dernier.

Les **dépenses** ont atteint près de 1,300,000 fr. ; elles se décomposent comme suit :

Pour l'achat de chemises	fr. 120,000
» » » chaussettes	» 90,000
» » » caleçons	» 260,000
» » » camisoles	» 20,000
» » » mouchoirs	» 25,000
» » » laine à filer	» 160,000
» » » d'étoffes	» 200,000
Salaires pour la confection des objets d'habillement pour nos soldats	fr. 150,000
Dépenses faites pour les trains de blessés et de malades	» 110,000
Equipement et matériel pour les colonnes de la Croix-Rouge	» 130,000

Le colonel Bohny annonce que la Croix-Rouge suisse a reçu un legs de 5000 fr. de feue Madame Hirter, à Lausanne.

Le Comité prend acte de la décision de réviser, conjointement avec l'Alliance des samaritains suisses, les réglements pour cours de soins aux malades, approuvés en 1907, et dont certaines modifications s'imposent. Il est décidé à ce sujet que la Croix-Rouge ne subventionnera que des cours dont la partie pratique sera confiée à des médecins ou à des infirmières professionnelles.

Au point de vue de l'**activité internationale** de la société suisse de la Croix-

Rouge (que l'on confond trop souvent encore avec le « Comité international » dont le siège est à Genève), il est à remarquer que la Croix-Rouge ne fera désormais que les transports de grands blessés et de grands malades, ce qui est bien dans ses attributions. Les autres transports — rapatriés, évacués — dépendent dès maintenant du service territorial de l'armée.

Grace aux accords intervenus entre plusieurs puissances belligérantes, dont les délégués ont siégé à Berne, souvent en présence du colonel Bohny, les convois de rapatriés grands blessés vont sensiblement augmenter. C'est ainsi que tous les mardis un train d'Italiens quitte Buchs pour Chiasso, et ce sont des dames de la Croix-Rouge tessinoise qui accompagnent ces convois, ainsi que des membres des colonnes. A ce sujet, le médecin en chef de la Croix-Rouge exprime ses regrets de ne pouvoir prendre à tour de rôle toutes les colonnes de la Croix-Rouge, mais la pénurie des trains et la difficulté des horaires l'obligent à convoquer la plupart du temps des colonnes de la Suisse orientale.

Au cours des quatre années écoulées, les **statuts** adoptés par la Croix-Rouge suisse en 1913, se sont révélés insuffisants à bien des égards; il y aura lieu de les réviser après la guerre, de mieux définir la position de la Croix-Rouge vis-à-vis de l'armée; peut-être sera-t-il bon aussi de prévoir qu'en cas de mobilisation de notre armée, la Croix-Rouge dépendrait exclusivement du service territorial.

L'armée a institué dernièrement un chef du service de l'assistance militaire (dont s'occupait jusqu'ici — partiellement du moins, la Croix-Rouge suisse). C'est à ce service qu'est dûe l'initiative du « **Don national en faveur de nos soldats et de leurs familles** » dont nous parlons d'autre part.

Enfin le colonel Bohny s'est fait un plaisir d'aviser les membres de la Direction qu'il venait de recevoir de la part de la Croix-Rouge des Etats-Unis d'Amérique, l'avis d'un **don de 500,000 fr.** mis à la disposition de la Croix-Rouge suisse. C'est avec une reconnaissance bien compréhensible que les membres de la Direction ont entendu cette communication, et ils ont pris une part active à la discussion ouverte par le colonel Bohny au sujet de l'emploi de cette somme qui permettra à notre société nationale de la Croix-Rouge de faire face à des dépenses urgentes. Aucune décision n'a été prise quant aux attributions de ce beau don; différents avis ont été émis, et sans doute cette intéressante discussion sera reprise à une assemblée de délégués de la Croix-Rouge que le médecin en chef pense convoquer pour cet automne à Olten, comme l'an dernier.

Dr M.

Ouvrons nos fenêtres

Du Dr *Eug. Mayor* dans *Feuilles d'Hygiène* (15 mai 1917)

Est-il une banalité plus grande que celle de conseiller d'aérer aussi souvent que possible nos appartements, de manière à en renouveler l'air plus ou moins vicié. Et pourtant quand on examine les choses d'un peu près, on est fort étonné de constater combien ce principe d'hygiène domestique est méconnu et cela surtout dans certains milieux.